



TARIF DES PRESTATIONS SUR TRANSACTION D'HABITATION

• VENTE DE LOGEMENT D'HABITATION AU PARTICULIER : Honoraires à la charge de la partie prévue au mandat

- Vente inférieure à 100 000 € forfait d'honoraires à 5 000 €/TTC charge VENDEUR
- Au-delà forfait minimum de 5 000 € ou 5 % TTC sur du prix de vente.
- A la charge de l'ACQUEREUR, en cas de négociation du prix par l'acquéreur, acceptée par le vendeur : 3% du prix de vente.
- **Les honoraires sont d'un minimum de 5 000 €/TTC mais n'excéderons pas 10 % sur les prix de vente supérieur à 50 000 €.**

TARIF DES PRESTATIONS ENTREPRISES ET COMMERCE

• VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :

à la charge de la partie prévue au mandat

- Sur la part du prix de 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT soit 8.40 %/TTC
- Au-delà, 3% HT soit 3.60 %/TTC
- Facturation minimale : 5 000 euros HT
- A la charge de l'acquéreur, en cas de négociation du prix par l'acquéreur, acceptée par le vendeur : 3%/HT soit 3.60%/TTC du prix de vente.

• LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL

Nos honoraires de recherche d'un preneur sont fixés à 10% HT soit 12 %/TTC d'une année de loyer TTC payable lors de l'entrée dans les lieux.

Nos honoraires de rédaction de bail sont fixés à 10% HT soit 12 %/TTC d'une année de loyer TTC payable lors de l'entrée dans les lieux.

Facturation minimale de 2 000 euros HT.



Grille d'honoraires locations

HONORAIRES DE LOCATION SUR PRESTATIONS :

La loi ALUR a instauré depuis le 15 septembre 2014 un plafonnement des honoraires de location imputés aux locataires selon des zones géographique bien définies.

Nous sommes en zone « tendue », le barème est le suivant :

Honoraires de visite, constitution des dossiers, rédaction des baux etc....	10 €/TTC le m ² habitable
Réalisations état des lieux d'entrée et de sortie	3 €/TTC le m ² habitable

Si nous appliquons ce tarif, cela augmente considérablement les honoraires d'agence pour nos clients. C'est pourquoi, nous avons décidé d'établir des tranches dans le barème, afin que les honoraires de location ne subissent aucune augmentation :

Prestations comprises dans les honoraires

- Estimation du loyer.
- Etablissement de la fiche technique du bien.
- Promotion du bien.
- Recherche d'un locataire.
- Accompagnement des visites.
- Etude de la solvabilité des candidats.
- Rédaction du bail.



HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX :

Le montant d'honoraires d'état des lieux est de 2 €/TTC pour l'entrée et la sortie du lot le m² de surface habitable à la charge du bailleur et du locataire.

Surface du logement	Part Locataire		Part propriétaire		
		Dossier, bail	Etat des lieux	Dossier, bail	Etat des lieux
Jusqu'à 35 m ²	1	4.00 €	2 €	4.50 €	2 €
De 36 m ² à 70 m ²	2	2.50 €	2 €	3.00 €	2 €
De 71 m ² à 100 m ²	3	2.00 €	2 €	2.50 €	2 €
De 101 m ² à 179 m ²	4	1.50 €	2 €	2.00 €	2 €
Au-delà de 180 m ²	5	1.35 €	2 €	1.50 €	2 €